

BULLETIN OFFICIEL

De l'Exposition de Lyon, Universelle, Internationale et Coloniale

Rédacteur en chef : Léon MAYET

EN 1894

Directeur : Léon FOURNIER

ABONNEMENTS

	SIX MOIS	UN AN
France.....	4 fr.	8 fr.
Etranger (union postale).....	5 »	9 »

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Paraissant le Jeudi.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON — 14, rue Confort — LYON

ANNONCES

La ligne	» 50
Réclames	1 »
Faits Divers	2 »

SOMMAIRE : M. Fourcade (biographie). — Comité de Patronage. — Rectifications. — Travaux des Comités. — Conseil Général du Rhône. — Conseil Municipal de Lyon. — Chronique. — Choses Lyonnaises. — Etat des travaux de l'Exposition. — Projet d'installation de la Société cotonnière de Saint-Etienne-du-Rouvray. — Les sciences et leurs applications contemporaines : l'Electricité. — Fêtes en vue de l'Exposition. — L'Union patriotique du Rhône. — Echos. — Bulletin financier. — Avis. — Revue des spectacles. — Lyon-Salon. — GRAVURES : Portrait de M. Fourcade. — Pavillon de la Société cotonnière de Saint-Etienne-du-Rouvray.

M. FOURCADE

PREMIER PRÉSIDENT A LA COUR D'APPEL DE LYON

Président d'honneur du Comité de Patronage.



LES d'un président de la Cour de Pau, M. le premier président Fourcade est né dans cette ville le 11 avril 1825.

Entré dans la magistrature en 1852, il en a successivement parcouru toutes les étapes, conquis tous les grades, laissant partout — avec les traces de son talent hors de pair — le souvenir de son inépuisable bienveillance.

M. Fourcade est un de ces hommes qui honorent la magistrature française et auxquels on peut appliquer le mot de Louis XIV au président de Lamoignon : *Si j'avais connu un plus homme de bien que vous et plus digne sujet, je l'aurais choisi!*

D'abord substitut à Lourdes — dans le ressort de Pau — il fut ensuite nommé procureur à Prades (Pyrénées-Orientales); puis à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron); et enfin à Carcassonne (Aude).

Le 14 février 1873, il était envoyé comme avocat général à Montpellier et quittait cette ville — deux ans plus tard, en 1875 — pour aller occuper le poste de Procureur général près la Cour d'appel d'Alger.

En 1879, il était appelé à siéger, en la même qualité, à la Cour de Nancy.

Vingt-sept ans d'une carrière entièrement consacrée aux dures et pénibles fonctions de la



magistrature active — fonctions au service desquelles il avait constamment mis son zèle infatigable et ses qualités exceptionnelles de juriconsulte — le désignaient aux plus hautes dignités.

Le 3 novembre 1883, M. Fourcade était nommé premier président à la Cour de Lyon.

Nous n'avons pas à rappeler ici avec quelle équité, quelle science profonde il a dirigé — depuis dix ans — les affaires les plus graves et les plus compliquées, mais à côté du magis-

trat, il y a aussi l'homme, le citoyen dont le courage civique — témoigné en diverses circonstances — mérite d'être mis en lumière.

C'est à ce courage que M. le procureur général Fabreguettes — actuellement premier Président de la Cour d'appel de Toulouse — rendait cet hommage solennel, lors de l'installation, à Lyon, de M. Fourcade :

« Les deux médailles d'honneur qui décorent votre poitrine rappellent qu'en vous le citoyen s'est montré aussi courageux que le chef du parquet était actif, vigilant et distingué. Le 26 mai 1858, à Prades, dans un terrible incendie, arrachant aux flammes de pauvres enfants, vous méritiez les félicitations particulières du ministre de la justice. En 1872, à Carcas-

sonne, vous opérez intrépidement le sauvetage d'un homme surpris par l'inondation de l'Aude et entraîné par ses eaux impétueuses. »

M. Fourcade est officier de la Légion d'honneur, il a un fils qui continue dignement les nobles traditions d'une famille consacrée — de longue date — à l'œuvre de la justice. M. Jacques Fourcade, avocat à la Cour de Paris, vient — tout récemment — d'épouser M^{lle} Jeanne-Marie Du Buit, fille de l'honorable bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris.

PARTIE OFFICIELLE

EXPOSITION DE LYON
UNIVERSELLE, INTERNATIONALE & COLONIALE
DE 1894

COMITÉ DE PATRONAGE

GROUPE VIII

Outillage et procédés des Industries
mécaniques. — Électricité.

Nouveaux membres :

MM.

DIÉDERICH, délégué de la Chambre syndicale du tissage mécanique.

BONARD, conseiller municipal.

RECTIFICATIONS

GROUPE V

CLASSES 16, 19 et 20

Au lieu de

M. FERRA, membre de la Chambre de Commerce.
M. ISAAC, conseiller municipal.

Lire :

M. ISAAC, membre de la Chambre de Commerce.
M. FERRA, conseiller municipal.

GROUPE IV

CLASSE 11

Au lieu de

M. Louis LUMIÈRE, fabricant d'appareils de photographie.

M. Antoine LUMIÈRE, fabricant d'appareils de photographie.

Lire :

MM. LUMIÈRE père et fils.

Le Docteur CHAMPAUD-HENON, porté au groupe III, est désigné, par erreur, comme président de la Société de tir de l'armée territoriale, l'officier placé actuellement à la tête de cette société, avec le titre de vice-président, est le commandant BERTHET, du 109^e régiment territorial, c'est à ce titre d'ailleurs que M. le Maire de Lyon, a bien voulu lui faire l'honneur de le comprendre parmi les membres du Comité de patronage et d'organisation.

TRAVAUX DES COMITÉS

GROUPE I

Beaux-Arts

Président : M. FAVRE.

Le groupe s'est réuni le 12 avril et a ainsi constitué son bureau :

Vice-Présidents : MM. ANDRÉ et PERRACHON.

Secrétaire : M. BISSUEL.

Délégués à la Commission exécutive de l'Exposition : MM. SICARD et BEAUVÉRIE.

M. Favre explique que le pavillon des Beaux-Arts aura une superficie d'environ 3,000 mètres et qu'il pourra recevoir les tableaux de toutes dimensions.

Le groupe émet le vœu que l'assurance des

œuvres exposées soit faite aux frais du concessionnaire général de l'Exposition ou de la municipalité.

Un deuxième vœu est émis pour que les œuvres exposées soient exclusivement produites dans la période décennale de 1884 à 1894.

Un troisième vœu demande une salle spéciale pour l'Exposition des œuvres de la sculpture.

La séance se termine après la proposition de divers noms à ajouter à la liste des membres du groupe.

GROUPE IV

Education et enseignement. — Arts libéraux.

Président : M. POIRIER.

Le groupe s'est réuni le 12 avril et a procédé de suite à l'élection des vice-présidents et secrétaires, en décidant qu'on choisira autant de vice-présidents et de secrétaires qu'il y a de classes, à la réserve de la classe 8 (Matériel et Procédés de l'Enseignement) qui, se trouvant la plus nombreuse, choisira deux vice-présidents :

Voici la composition des différents bureaux :

CLASSE 8

Matériel et procédés de l'Enseignement à tous les degrés.

Vice-Présidents : MM. le docteur LÉPINE, vice-président du conseil général des Facultés;

— CLAVEL, adjoint au Maire.

Secrétaire : M. MARC GUYAZ, délégué de la chambre syndicale des comptables.

CLASSE 9

Imprimerie, Reliure, Géographie, Cosmographie.

Vice-Président : M. ADRIEN STORCK, délégué de la chambre syndicale des imprimeurs.

Secrétaire : M. SÉDARD.

CLASSE 10

Applications usuelles des arts du Dessin et de la Plastique.

Vice-Président : M. CASTEX-DEGRANGE, sous-directeur de l'École des Beaux-Arts.

Secrétaire : M. PERREYRON, professeur à l'École des Beaux-Arts.

CLASSE 11

Epreuves, Appareils et Procédés photographiques.

Vice-Président : M. ANTOINE LUMIÈRE.

Secrétaire : M. LOUIS LUMIÈRE.

CLASSE 12

Instruments de musique.

Vice-Président : M. AIMÉ GROS, directeur du Conservatoire.

Secrétaire : M. BLANCHARD, luthier.

CLASSE 13

Matériel et instruments de médecine et chirurgie. Instruments de précision.

Vice-Président : M. le professeur OLLIER.

Secrétaire : M. BOULADE, opticien.

Le groupe procède ensuite à l'élection d'un Secrétaire général. M. BOURGEOIS, professeur à la Faculté des lettres, est élu par acclamation et installé au bureau.

Après avoir émis un vœu en faveur de la création d'une Exposition lyonnaise de l'Art rétrospectif et d'un groupe spécialement chargé de l'organiser, la réunion décide de renvoyer à une séance ultérieure l'étude des congrès spéciaux à organiser et la nomination de deux délégués du groupe à la commission exécutive de l'Exposition.

GROUPE V

Tissus, Vêtements et accessoires

Président : M. PIOTET.

Le Groupe V s'est réuni le 14 avril.

Voici les décisions et résolutions prises par le groupe.

1^o Bureau du Groupe.

Le Bureau du Groupe est ainsi constitué :

Président : M. J. M. PIOTET, fabricant de soieries, président de la Chambre syndicale de la fabrique, 4, Grande rue des Feuillants, Lyon.

Vice-Présidents : 1^o MM. GRATIEN-ARMANDY, marchand de soie, délégué du Syndicat des marchands de soie, 2, quai de Retz, Lyon.
2^o M. CELLE-MOUCOT, négociant en chaussures et bonneterie, délégué de la Chambre syndicale des négociants.

Secrétaires : 1^o M. J. BACHELARD, fabricant de soieries, délégué de la Chambre syndicale de la fabrique lyonnaise, 12, quai Saint-Clair.

— 2^o M. J. B. PEY, secrétaire de l'Union des chambres syndicales, 7, rue de la République.

2^o Bureaux de Classes.

Le groupe a ensuite décidé que chaque classe ou réunion de classes similaires nommerait un vice-président et un secrétaire, savoir :

Classe 15 Soie et Tissus de soie.

— 16 Tulles, dentelles et passementeries.

— 17 Fils et tissus de coton, Lin, Chanvre.

— 18 — — laine.

— 20 Bonneterie et Lingerie, Corsets.

— 19 Vêtements et accessoires.

— 21 Parfumerie.

En terminant, la réunion propose à l'approbation du Maire, un certain nombre de noms destinés à compléter les diverses classes du groupe.

L'élection des vice-présidents et secrétaires de chaque classe aura lieu dès que la liste des membres proposés sera approuvée.

GROUPE VI

Mobilier et accessoires.

Président : M. ARMAND-CALLIAT

En quelques mots, M. le Président expose les fonctions du Comité de Patronage du groupe VI, et termine en faisant ressortir l'intérêt qu'il y a, pour tout lyonnais, à contribuer à la réussite de l'Exposition, actuellement décidée et déjà entrée dans la voie d'exécution.

Abordant l'ordre du jour, M. le Président donne lecture de la liste des membres du Comité de Patronage et prie les membres présents de signaler de nouveaux noms qui seront transmis à M. le Maire. Après quoi, il est procédé à l'élection de deux vice-présidents et d'un secrétaire.

Sont nommés :

Vice-Présidents : MM. CHATEL et FLACHAT.

Secrétaire : M. LUCIEN BÉGULE.

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

Dans une de ses dernières séances le Conseil général a désigné MM. Bouffier, Rebatel, Causse, Grinand, Lagrange, Genet et Sornay pour le représenter à l'Exposition de Lyon, en 1894.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON

Dans sa séance du mardi 18 avril, le Conseil municipal a voté un crédit de 250,000 francs, destiné aux frais afférents à l'Exposition coloniale.

Les autres crédits portant sur un chiffre de 400,000 francs seront discutés et sans aucun doute, votés à la prochaine séance.



PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE

Le Printemps et l'Exposition

Je me suis rendu dimanche dernier au parc de la Tête-d'or, avec l'intention — aussi louable que bien arrêtée — de voir où en étaient les travaux de l'Exposition, et — chroniqueur fidèle — d'en informer les lecteurs du *Bulletin officiel*.

Tout à mon sujet, je rêvais — en y allant — des manifestations imposantes et grandioses de l'Art, du Travail et de l'Industrie appelées à se rencontrer l'an prochain, sur cet emplacement unique à tous les points de vue.

Une autre manifestation m'y attendait, déjà prête celle-là et plus suggestive — à elle seule — que toutes les autres ensemble : la manifestation attirante et mystérieuse du Renouveau.

Il ne reste plus guère que les chênes à reverdir et, comme le dit Victor Hugo dans les *Chansons des rues et des bois* :

Tous les buissons de la route
Ont leur bouquet à la main!

Il est doux — vous en conviendrez — après six mois d'hiver passés sous la menace continuelle de l'asphyxie par les poêles mobiles, six mois pendant lesquels le théâtre ne nous a offert que des mensonges de décors, des illusions d'amourettes, des trompe-l'œil de levers de lune et de couchers de soleil, des forêts en toile, des mancenilliers en carton, de retrouver tout-à-coup, dans la belle nature ensoleillée, de vrais arbres avec de vraies feuilles et dans ces arbres, des oiseaux — neufs aussi — prodiguant leurs pépiements, égrenant pour rien les trilles que nos chanteurs et nos chanteuses en vogue font payer si cher.

Des femmes, des jeunes filles aux toilettes claires et chatoyantes animaient les pelouses déjà vertes, les sentiers déjà ombrés et — n'en déplaise aux esprits chagrins — dans ces manifestations printanières, la femme est un élément très appréciable, que dis-je, indispensable.

Qu'elle ait la gaité au front ou qu'elle possède le regard « triste et doux » que Musset affectionnait en elle, la femme, par sa présence, anime le paysage ; elle lui donne la vie ; sans elle le spectacle reste incomplet et le réveil de la nature manque absolument son entrée.

Chateaubriand a dit qu'il n'y a de poétique que ce qui est mystérieux : la femme possède ce don suprême de poétiser les bois sans rien leur enlever de leur mystère : un ruban, une robe entrevus dans le feuillage, un commencement de regard surpris au passage et notre imagination folle reconstruit

aussitôt des drames fantastiques et charmants, des comédies fines et délicieuses, des imbroglios adorables...

Un conseil d'être heureux semble sortir des choses
Et monter vers le cœur troublé.

Les poètes assurent qu'avril rend les femmes jolies, ce n'est pas là une de ces fictions imaginées pour les besoins de l'hémistiche et les exigences de la rime : jolies, toutes voudraient l'être ; coquettes, toutes le sont à cette époque bénie de l'année qui les fait rayonner sous l'exquise lumière du soleil.

Un auteur n'a-t-il pas dit que les résolutions amoureuses et les revendications hardies poussaient sous le soleil de mai, et que pour prendre les belles et les Bastilles, il fallait les journées chaudes de juillet ?

N'entendons-nous pas déjà — dans ces prestigieuses journées de printemps — les orgues de barbarie moudre avec un ensemble plus touchant qu'harmonieux, l'air si connu :

C'est le printemps, la feuille pousse
A l'arbre de la Liberté.

Il est fort heureux qu'il en pousse aussi — et en plus grand nombre — aux autres arbres : nos ombrages à venir seraient singulièrement compromis s'il n'en poussait qu'à l'arbre de la liberté dont l'essence est — chez nous — particulièrement rare.

Chacun sait cela, mais sans marcher dans les plates-bandes sacrées de la politique (mettez sacrées avant plates-bandes, si cela vous fait plaisir), il est bon de le répéter de temps en temps.

Je m'étais laissé persuader qu'en ce mois d'avril, un chroniqueur qui ne parlerait pas du printemps serait disqualifié ; j'en ai parlé, et je m'aperçois que j'ai complètement laissé de côté le pylone du Palais principal qui se dresse fièrement au milieu de la grande pelouse.

J'y reviendrai — et cela prochainement — comme je reviendrai à toutes les magnificences que tiennent en réserve les organisateurs de l'Exposition de 1894.

CHOSSES LYONNAISES

L'Art à la Préfecture.

M. le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes vient de confier à M. Ch. Bailly, le distingué sculpteur statuaire lyonnais, l'exécution du modèle en plâtre, grandeur nature, d'une statue qui serait traduite en pierre, s'il y avait lieu, pour la décoration de l'hôtel de la Préfecture du Rhône.

Cette statue devra mesurer 2^m,35 de hauteur et représentera le général Duphot, né à la Guillotière en 1770.

Léonard Duphot qui s'était enrôlé en 1791, était — en 1794 — adjudant général à l'armée des Pyrénées-Orientales. Il assista à la prise de Figuières, passa général de brigade en 1795, fit la campagne de 1796 en Italie et fut chargé par Bonaparte d'organiser une partie des troupes de la République Cisalpine.

Il accompagna Joseph Bonaparte à Rome et y fut tué dans une émeute. Duphot était poète, toute l'armée chantait son ode : *Aux mânes des héros morts pour la Patrie!* Une rue de Paris porte son nom.

Le Funiculaire de Fourvière.

Le *Journal officiel* vient de publier le texte de la loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement à Lyon entre la gare des Minimes et la place de Fourvière, d'un embranchement du chemin de fer funiculaire d'intérêt local de Lyon à Saint-Just.

Le texte de loi est suivi de la convention passée entre M. le préfet du Rhône et M. Vincent Chapuis, président du conseil d'administration du chemin de fer de Fourvière et Ouest-Lyonnais, et agissant au nom et pour le compte de ladite Compagnie.

La Compagnie de Fourvière et Ouest-Lyonnais s'engage à exécuter à ses frais, risques et périls, et sans aucune subvention, l'embranchement en question qui partira de la gare des Minimes pour aboutir à la place de Fourvière, avec une station à Fourvière et aux Minimes.

Le chemin de fer ne fera que le service des voyageurs.

La gare à construire à Fourvière sera disposée de telle sorte qu'elle ne nuise en rien à la circulation sur la place de Fourvière.

La largeur des caisses du véhicule ne devra pas dépasser 2^m,85, y compris toutes saillies, notamment celle des marchepieds latéraux. La hauteur du matériel roulant au-dessus des rails sera, au plus, de 3^m,55.

Le maximum des déclivités est fixé à 120 millimètres.

La présente concession formera un tout indivisible avec la concession du chemin de fer d'intérêt local de Lyon à Saint-Just. Sa durée prendra fin avec celle de cette dernière concession, le 31 décembre 1973.

Pour indemniser le concessionnaire des travaux et dépenses qu'il s'engage à faire et sous la condition expresse qu'il remplira exactement toutes les obligations du cahier des charges, il est autorisé à percevoir, pendant toute la durée de la concession, les droits de péage et les prix de transport suivants :

Première classe : prix de péage 0 fr. 067 ; prix de transport, 0 fr. 033 ; total 0 fr. 100.

Deuxième classe : prix de péage, 0 fr. 034 ; prix de transport, 0 fr. 016 ; total 0 fr. 050.

Les Tramways de Lyon.

Le *Journal officiel* publie ce matin le décret suivant :

Article 1^{er}. — Est approuvée la substitution à la compagnie des tramways de Lyon à Neuville-sur-Saône et extension, comme rétrocessionnaires des tramways de Lyon à Neuville-sur-Saône, dont l'établissement dans le département du Rhône a été déclaré d'utilité publique par un décret en date du 25 janvier 1892.

Art. 2. — Il est interdit à la compagnie nouvelle des tramways de Lyon à Neuville-sur-Saône et extension sous peine de déchéance, d'engager son capital directement ou indirectement dans une opération autre que la construction ou l'exploitation des tramways ci-dessus sans y être préalablement autorisée par un décret rendu au conseil d'Etat.

Un Tramway militaire.

Un nouveau tramway militaire, spécialement destiné au transport des malades et qui fonctionnera régulièrement entre le quartier de la Part-Dieu, le fort Lamothe et l'hôpital Desgenettes, a été inauguré hier matin par M. le général Berge. M. le gouverneur militaire de Lyon était accompagné de ses officiers d'ordonnance et de MM. les médecins principaux Albert et Viry.

C'est la continuation du principe qui a fait adopter à Lyon l'emploi des tramways pour l'approvisionnement de la place. Aucun tramway de ce genre n'existe encore en France ni à l'Etranger.

Le nouveau véhicule, de forme toute particulière, est constitué spécialement par l'accolement d'une voiture d'ambulance et d'un demi-tramway ; il a été construit à l'Arsenal, par le service de l'artillerie.

Les Arbres de Lyon.

Après avoir donné la statistique du nombre des arbres à Paris, dont le chiffre atteint 88,564 — un de nos grands confrères quotidiens fait les réflexions suivantes :

Nous serions curieux de connaître le nombre des arbres à Lyon ; il doit être assez considérable, car rien que les quais du Rhône sont bordés d'arbres sur une longueur de plusieurs kilomètres.

Cependant — il faut le reconnaître — nous avons moins à Lyon qu'à Paris le culte des arbres. A Paris, dès qu'on trouve l'espace nécessaire pour en planter deux ou trois, on ne manque pas de profiter de l'occasion ; ce qui frappe particulièrement l'étranger, c'est précisément la quantité con-

sidérable de minuscules squares sur tous les points de la ville.

A Lyon, on est moins empressé de planter des arbres ; c'est ainsi, pour citer un exemple, qu'on s'est abstenu d'établir un square sur la place Ampère, — ce qui était tout indiqué — et que sur le bitume couvrant la place, et chauffé à blanc pendant l'été, il n'y a d'autre verdure que quelques maigres orangers dans leur caisse.

Un square, il faut le reconnaître, aurait — en dehors de la gaieté qu'il donnerait — le précieux avantage de constituer une petite promenade, où les habitants du quartier trouveraient un peu d'ombrage et où les enfants pourraient s'amuser.

Club Alpin.

Voici le programme des excursions générales organisées pour l'année 1893, par la section lyonnaise du Club Alpin français :

« Jeudi, 11 mai, fête de l'Ascension, grande réunion d'été et banquet à Saint-Germain-de-Joux, excursion d'Oyonnax à Saint-Germain-de-Joux par le lac Genin. Commissaires : MM. Augerd, Gabet et Vachon.

« 21 et 22 mai, Pentecôte, le Taillefer (2861 mètres). Commissaires : MM. Prosper Chappet et Barral.

« Dimanche 18 juin, Chamechaude, (2.080 m.). Commissaires : MM. Fouilliant et Doix-Mulaton.

« 14, 15 et 16 juillet, excursion en Tarentaise, le Mont-Jovet (2.563 m.) et Pralognan. Commissaires : MM. Tavernier et Escudé. »

L'hôtel du télégraphe.

Les travaux pour l'installation des fils électriques nécessités par le transfert rue de la Barre du bureau central du télégraphe situé actuellement place de la République viennent de commencer.

A ce sujet M. le préfet du Rhône vient de faire afficher l'arrêté suivant :

« Article premier. — Le Directeur des postes et des télégraphes du département du Rhône et les agents sous ses ordres sont autorisés à procéder à toutes les opérations nécessaires à l'établissement des lignes électriques souterraines, partant de l'Hôtel des Télégraphes, rue de la Barre, à Lyon, et aboutissant aux égouts de la rue Bellecordière et du quai de l'Hôpital, et à l'accotement, quai de l'Hôpital, suivant le tracé déterminé par le Directeur et dont un exemplaire a été déposé, le 24 février 1893, à la mairie de Lyon.

« Et faire le long des fossés ou talus des routes, les dépôts du matériel nécessaire pour l'établissement ou l'entretien de la ligne.

« Art. 2. — Les lignes électriques souterraines seront établies dans le sol à 1 mèt. 20 de profondeur, en faisant usage de canalisations en fonte de 0 mèt. 150 de diamètre.

« Art. 3. — Les fils électriques et tout le matériel de ces lignes sont mis sous la protection de M. le Maire de Lyon, de la gendarmerie, des cantonniers et de tous autres agents de l'Administration publique. »

Le Déclassement des Fortifications.

L'année dernière, le conseil général du Rhône et le conseil d'arrondissement de Lyon avaient émis un vœu tendant à obtenir le déclassement des fortifications à l'intérieur des quartiers Saint-Just et Saint-Irénée.

Ce vœu a été transmis à M. le ministre de la guerre qui a répondu que la partie de la fortification dont il s'agit ne saurait être déclassée sans qu'une autre enceinte destinée à la remplacer ait été préalablement élevée aux frais de la ville ou du département.

M. le ministre fait remarquer d'autre part, que du clos Saint-Georges au bastion 7, l'enceinte rempli d'une façon à peu près continue le rôle d'un mur de soutènement indispensable pour préserver les propriétés importantes situées au-dessous d'elle.

Or, si le déclassement demandé était prononcé, la démolition des remparts s'imposerait, et les frais considérables qui en résulteraient, tant en raison des dégâts causés aux propriétés privées que de la nécessité de remplacer par un mur de soutènement la fortification supprimée, ne pourraient, en aucun cas, être supportées par l'Etat.

Dans ces conditions, M. le ministre déclare qu'il ne pourrait donner une suite favorable aux vœux susvisés, en ce qui concerne le déclassement de la partie d'enceinte considérée, qu'autant

que la ville ou le département aurait pris l'engagement de couvrir intégralement les dépenses susvisées, mais il est, dès maintenant, tout disposé à faciliter les travaux de voirie implicitement indiqués dans le vœu du conseil général du Rhône.

Il ajoute qu'il ne pourra, toutefois, prendre à ce sujet une décision définitive qu'après que les projets concernant lesdits travaux auront été soumis, à l'instigation des ingénieurs des ponts et chaussées, à l'instruction mixte réglementaire.

De Vienne à Lyon.

Les habitants de Saint-Fons et ceux des communes du département de l'Isère riveraines du Rhône apprendront avec plaisir que la commission départementale du conseil général du Rhône est venue visiter les terrains à acquérir pour l'établissement du chemin de grande communication n° 12 qui doit relier Vienne à Lyon. Ce chemin permettra d'éviter les nombreuses et fortes rampes de la route nationale de Lyon à Vienne. D'après certaines indiscretions, nous croyons pouvoir affirmer que ladite commission est favorable à ce projet de construction.

Le Bourdon de Fourvière.

Le bourdon de Fourvière ne fera plus entendre aux oreilles des Lyonnais ses tonalités majestueuses. Tout comme le fameux vase de Sully-Prud'homme, « il est brisé » ou plutôt fendu.

Voici les échos qui nous sont parvenus au sujet de cet accident.

Le jour où le glas funèbre était appelé à retentir à l'occasion de la mort du regretté recteur du chapitre de Fourvière, le sonneur en chef se mariait. Ce mariage et cette mort — qui rappellent presque le fameux sonnet de Soulayr — ont été mortels à la grosse cloche de la basilique. Le sonneur, bien entendu, avait pris un congé afin de convoler en justes noces ; ses aides, moins rompus que lui au jeu des oscillations du bourdon, lui ont imprimé de faux mouvements et l'airain s'est fendillé. C'est fort regrettable ; espérons que le mal sera réparable.

Ecole supérieure de Commerce.

Voici quel est le sujet du concours Aynard, pour 1893, concours ouvert entre les anciens élèves de l'Ecole supérieure de commerce de Lyon :

Etude comparative, au point de vue de la condition du travail, de l'organisation, des droits, des tendances et de l'action des anciennes corporations et des syndicats modernes.

Les auteurs des mémoires devront appuyer leurs observations sur des faits impartialement choisis et soigneusement contrôlés ; ils donneront l'indication de leurs sources.

500 fr. de prix sont affectés à ce concours. Les manuscrits devront être remis au président de l'Association le 1^{er} décembre 1893.

Rappelons que le jury du concours pour 1892 a décerné un prix de 500 fr. à M. Léon Desbenoît, pour son mémoire sur le sujet suivant : « La cherté des produits est-elle un bienfait ? » M. Jean Murgier a reçu un second prix de 300 fr. pour son mémoire traitant : « Des avantages ou inconvénients des sociétés par actions dans l'industrie. »

ÉTAT DES TRAVAUX DE L'EXPOSITION

Les travaux de l'Exposition se poursuivent toujours avec beaucoup d'entrain.

Samedi dernier on a procédé au levage de la première forme métallique de la coupole.

Cette opération, pleine de périls et de difficultés, s'est accomplie avec une grande précision.

Commencée à 5 heures 1/2 du matin, elle était terminée à 10 heures 1/2 à la satisfaction générale de toutes les personnes qui en avaient suivi les différentes phases.

Elle fait le plus grand honneur à M. Balme, entrepreneur, qui a fait le montage de la galerie des machines à Paris, en 1889.

On peut admirer à l'heure actuelle, l'effet produit par cet immense arc de fer de 54 mètres de hauteur intérieure, et reposant sur le sol, sur des rotules, avec une envergure de 110 mètres, attendant le complément fait par les arbalétriers qui porteront le diamètre de cet immense vaisseau, unique au monde, à 232 mètres.

La légèreté et la hardiesse de l'arc qui vient d'être mis en place constituent un véritable chef-d'œuvre de dentelle métallique.

N'oublions pas de mentionner MM. Patiaud et Lagarde, constructeurs de notre ville qui ont construit cette partie essentielle de la vaste ossature du Palais principal.

Tous les Lyonnais qui se sont rendus dimanche dernier au parc de la Tête-d'Or exprimaient tout haut leur admiration pour ce travail.

Samedi prochain on procédera probablement au levage de la deuxième ferme.

PROJET D'INSTALLATION

DE LA SOCIÉTÉ COTONNIÈRE

De Saint-Étienne-du-Rouvray.

La gravure ci-contre est la reproduction exacte de l'installation commandée par la Société cotonnière de Saint-Étienne-du-Rouvray (Seine-Inférieure), dans la classe 9, *filés et tissus de coton*.

Dans ce magnifique kiosque, la Société exposera les filés de coton produits par ses 90,000 broches, et les tissus fabriqués par ses 750 métiers à tisser.

Ce grand établissement, appelé à prendre une extension de plus en plus grande, commence la construction d'une nouvelle filature et d'un nouveau tissage qui porteront à 100,000 le nombre de ses broches et à 1,000 celui de ses métiers.

Ce matériel nouveau sera en pleine marche au moment où s'ouvrira l'Exposition.

L'exemple donné par cette Société cotonnière sera suivi, et l'industrie du coton qui tient une place si importante, tant dans l'Ouest que dans le nord de la France, sera — nous assure-t-on — très complètement et très brillamment représentée à l'Exposition de 1894.

LES SCIENCES

ET LEURS APPLICATIONS CONTEMPORAINES

ÉLECTRICITÉ

VI

La Télégraphie électrique.

L'électricité peut être conduite par des fils métalliques à des distances considérables sous forme de *courant électrique*. Sa propagation dans les fils conducteurs est analogue à celle de la chaleur : ce sont probablement des vibrations qui se transmettent de molécules à molécules d'une extrémité du conducteur à l'autre ; seulement les métaux qui conduisent très lentement la chaleur, transmettent l'électricité avec une vitesse incroyable évaluée à

290,000,000 mètres à la seconde.

Le son parcourt dans l'air et pendant le même temps

340 mètres.

Une locomotive à grande vitesse

30 mètres.

Un homme

1 mètre et demi.

Aussi a-t-on songé dès la découverte du courant électrique à l'appliquer à la transmission de signaux déterminés : c'est-à-dire à la télégraphie.

Le principe de presque tous les appareils imaginés à cet effet est l'aimantation à distance du fer dans les électro-aimants qui possèdent la pro-

priété d'entrer en action lorsque le courant circule et de perdre leur aimantation dès qu'il cesse.

La suppression ou le rétablissement du courant électrique à de très courts intervalles produit une série de réactions de l'électro-aimant sur son armature et, par suite, des mouvements susceptibles d'être employés à la production d'effets variés.

Tout système de télégraphie électrique comprendra essentiellement :

1° Une *pile*, qui produira le courant électrique;

2° Une *ligne*, pour le conduire;

3° Un *manipulateur*, avec lequel seront produit l'interruption ou le rétablissement du courant électrique;

4° Un appareil *récepteur*, dans lequel ont lieu les effets mécaniques exprimant les signes transmis.

La ligne et les piles sont généralement les mêmes pour tous les systèmes de télégraphe électrique, qui diffèrent considérablement par les manipulateurs et les récepteurs.

La ligne est le plus souvent aérienne.

Le fil conducteur en fer galvanisé — recouvert d'une couche de zinc pour empêcher son oxydation — est soutenu par des supports de porcelaine isolants fixés à des poteaux de bois espacés de vingt à trente mètres et placés le long des routes ou des lignes de chemins de fer.

Quand la ligne est souterraine l'isolement du fil est beaucoup plus difficile. Il est recouvert de gutta-percha et placé dans un tuyau de plomb qui le protège contre les altérations de l'humidité, des racines d'arbres, etc.

Les lignes sous marines exigent des dispositions spéciales pour être absolument étanches et offrir une résistance suffisante à la traversée sans support des grandes vallées du fond de la mer. Les câbles sous-marins employés aujourd'hui sont constitués par un faisceau de fils de cuivre — c'est le conducteur métallique — entouré de gutta-percha. Au-dessus est une armature en fils de fer recouverts de chanvre et tordus en spirale. Cette armature protège les fils conducteurs contre les frottements et donne au câble de la résistance à la traction. Un câble ainsi établi pèse environ 900 kilogrammes par kilomètre.

Les piles employées pour la télégraphie doivent surtout être *constantes*, c'est-à-dire débiter une quantité d'électricité sensiblement égale à tous les instants. On se sert généralement de la pile Daniell ou de ses modifications pile Calaud, pile Marié-Davy, etc. En outre, comme pour les longs parcours, le courant s'affaiblirait trop malgré les précautions prises, on intercale des *relais*, appareils dont le rôle est d'ajouter de nouvelles quantités d'électricité à celle envoyées dans le conducteur par les fils du poste expéditeur.

Un des premiers systèmes d'appareils imaginés pour la télégraphie électrique et celui encore le plus employé est le télégraphe Morse.

C'est un télégraphe imprimant. L'appareil manipulateur est un simple levier avec lequel on envoie sur la ligne par une suite de contacts des courants successifs, variables comme durée. L'appareil récepteur est constitué par un électro-

aimant dont l'armature est munie d'un stylet; quand elle est attirée, le stylet vient appuyer sur une bande de papier qui se déroule avec un mouvement uniforme. Si l'attraction dure un certain temps, il trace un trait, si elle est presque instantanée il n'y a qu'un simple point.

« Bulletin officiel de » aurait la physionomie suivante, transmis par les appareils Morse :

B U L L É T I N
O F F I C I E L
D E

Comme on s'en rend compte par ces exemples, les lettres sont séparées par des intervalles plus grands que ceux des points et des traits; les mots, par d'autres plus grands que ceux des lettres. On les obtient par des interruptions plus longues du courant.

L'expédition et la traduction des dépêches se fait très facilement avec le télégraphe Morse qui possède en outre l'avantage de les conserver un temps indéfini.

Dans bien des cas cependant, il suffit que la dépêche soit connue et les compagnies de chemins de fer ont adopté le télégraphe à cadran de Bréguet — avec lequel la première personne venue peut expédier ou recevoir une dépêche.

Le manipulateur est constitué par un disque de cuivre horizontal que l'on fait tourner autour de son centre avec une manivelle à poignée se déplaçant sur un cercle de vingt-six cases, qui correspondent aux lettres de l'alphabet et à une croix conventionnelle. Le disque horizontal offre treize sinuosités produisant vingt-six alternatives de contact et de rupture avec une lame en communication avec la pile.

Le récepteur présente un cadre où sont inscrites les lettres et la croix et devant lequel se meut une aiguille montée sur l'axe de deux roues à échappement.

Le fonctionnement des deux appareils est des plus simples. On fait tourner la manivelle du manipulateur toujours dans le même sens, en s'arrêtant un instant devant les lettres à transmettre et en séparant les mots par un arrêt à la croix conventionnelle. Chaque sinuosité du disque amène un contact qui fait avancer d'un cran la roue dentée du récepteur. S'il a fallu six alternatives pour atteindre la lettre avec le manipulateur, il se produira six vingt-sixième de tour des roues à échappement et l'aiguille indiquera la lettre F sur le cadran.

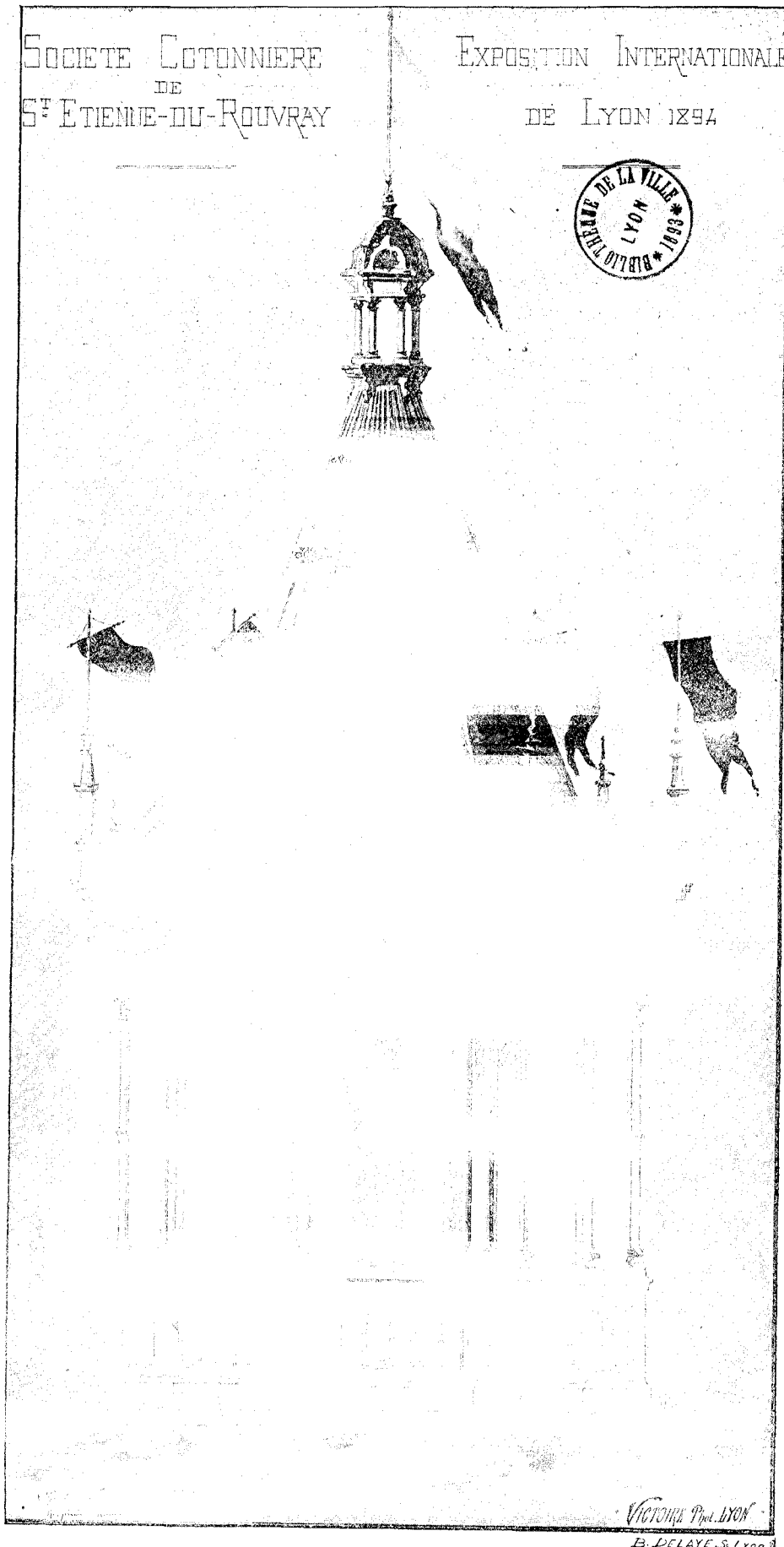
Les grandes lignes télégraphiques emploient aujourd'hui des télégraphes imprimants qui livrent la dépêche imprimée en caractères ordinaires.

Le télégraphe de M. Hughes imprime au départ et à l'arrivée. Son manipulateur a l'aspect d'un clavier de piano et l'expédition se fait comme l'exécution d'un morceau de musique — avec une rapidité de trente mots à la minute.

Dans l'appareil à transmission multiple de M. Baudot, un même fil transmet simultanément jusqu'à six dépêches.

Enfin il faut encore citer le télégraphe autographique de M. Caselli et le pantélégraphe de M. Meyer, qui reproduisent l'écriture et les dessins et l'enregistreur à siphon de W. Thomson, employé comme récepteur des dépêches sous-marines. Tous ces appareils sont d'une très grande complication mécanique, qui défie toute description abrégée.

Les sonneries électriques peuvent être ratta-



Pavillon de la Société cotonnière de Saint-Étienne-du-Rouvray

On combine les points et les traits pour exprimer les lettres en donnant les signes les plus simples à celles qui sont les plus usuelles.

On représente par :

les lettres A E I N Q Z

Le mot « Lyon » s'exprime :

L Y O N

chées à la télégraphie électrique. Ce sont des appareils dont le rôle est d'attirer bruyamment l'attention des employés pour la réception d'une dépêche. Leur emploi s'est généralisé et il est peu de maisons où elles ne soient employées aujourd'hui comme avertisseurs.

Un électro-aimant attire une palette élastique dont l'extrémité frappe un timbre, en se déplaçant elle interrompt le courant, l'aimantation cesse, son élasticité la ramène à son point de départ; le courant se trouve rétabli, etc... et un carillon se produit tant que le circuit est fermé.

Dans les usages domestiques, on se sert généralement pour actionner les sonneries, de la pile Leclanché, qui présente le double avantage d'être peu coûteuse et de fonctionner plusieurs années sans entretien.

Les contacts qui ferment le circuit d'une sonnerie électrique peuvent être des ressorts maintenus écartés par une substance fusible. Si elle vient à fondre sous l'action d'une chaleur anormale, la sonnerie entre en mouvement et devient une nouvelle application du courant électrique : les avertisseurs d'incendie.

FÊTES EN VUE DE L'EXPOSITION

Avis aux Sociétés nautiques lyonnaises

La Société des Régates lyonnaises, a l'honneur d'informer les Sociétés Nautiques de vouloir bien assister à une réunion qui aura lieu jeudi, 20 avril, à 9 heures du soir, au siège des Régates, 19, rue Puits-Gaillot, en vue de s'entendre au sujet de l'organisation de fêtes pour l'Exposition.

L'Union patriotique du Rhône

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CIRQUE RANCY

Dimanche passé a eu lieu, au cirque Rancy, l'assemblée générale annuelle de l'Union patriotique du Rhône.

A midi les 19 sociétés convoquées par l'Union patriotique du Rhône étaient réunies sur la place des Terreaux où se formait le défilé.

A midi 1/2 le départ s'effectuait par la rue de l'Hôtel-de-Ville, rue Grenette, rue de la République, pont de la Guillotière, place du Pont et cirque Rancy.

A 1 heure 1/2, M. Rivaud, préfet du Rhône, et M. Brunot, président d'honneur de l'Union patriotique, prennent place à la tribune d'honneur accompagnés par les membres invités, parmi lesquels nous remarquons : M. Martin, conseiller de préfecture; M. Sanaoze, président de la Société; M. le Colonel Polonus; M. Kœnig, secrétaire de la Société; MM. Chambard-Hénon, Parent, président de l'Union patriotique de l'Ain, Fleury, Durand, Pagès, Ledue, Larpin, Irlande, Bal et tous les présidents des sociétés de gymnastique.

La musique du 157^e ouvre la séance par la *Marseillaise*, puis les exercices gymniques commencent, tous ces mouvements exécutés avec ensemble et légèreté, sont très applaudis.

M. Sanaoze, président, rend compte de la situation financière de la Société et remercie M. le Préfet de son dévoué concours pour l'Union patriotique, il remercie également M. le Gouverneur militaire de Lyon, la presse et toutes les personnes invitées à la fête.

M. Kœnig procède ensuite à la distribution des récompenses.

Voici les noms des lauréats :

MM. Treille, Le Savre, Blanc, Klinsbøkel, Dhorte, Bonneton, Pallut, Chapron, Meunier, Pannisset, Gouery.

La fête est terminée, les porte-drapeaux se rangent au milieu de la piste, la musique du 157^e de ligne joue la *Marseillaise* et la foule s'écoule lentement, heureuse d'une si intéressante cérémonie.

A 8 heures, un banquet réunissait les administrateurs et les présidents des sociétés.

Au dessert, M. Brunot remercie les délégués du chaleureux accueil qui lui a été fait par les Lyonnais.

M. le Colonel Polonus termine la série des toasts, en levant son verre à la santé du bureau.

La parole est ensuite donnée aux chanteurs et, à 11 heures, les convives se séparent en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

ÉCHOS

Les Syndicats Agricoles.

Les 863 syndicats agricoles existant sont répartis dans 766 communes, il en est qui rayonnent sur tout un département ou même toute une région; d'autres exercent leur action sur un arrondissement, sur un ou plusieurs cantons, sur une ou plusieurs communes. On peut les diviser comme suit :

Syndicats agricoles régionaux.....	12
— — départementaux.....	82
— — d'arrondissement....	131
— — intercantonnaux.....	15
— — cantonnaux.....	184
— — intercommunaux....	14
— — communaux.....	423

Il existait, au 1^{er} juillet 1892, 14 Unions de syndicats agricoles, savoir : 1 Union rayonnant sur toute la France et comprenant 469 syndicats, 6 Unions régionales comprenant 127 syndicats.

BULLETIN FINANCIER

Situation. — La Bulgarie, la Serbie, la Belgique, ne sont pas des éléments de hausse. Il ne faudrait pas cependant voir trop noir en ce qui concerne la Bourse de Paris. Les places Etrangères sont faibles; l'engouement pour la *Rente Extérieure Espagnole* se calme. Le bilan de la Banque d'Espagne accuse une nouvelle augmentation de la circulation des billets, 3 millions environ couverts seulement en partie par une augmentation de l'Encaisse argent.

Le robinet sur les obligations *Nord d'Espagnes* 5 séries vient d'être fermé.

Un retour de faveur s'est dessiné, sur les obligations des chemins Espagnols lorsque l'on a vu la baisse du change arrêtée, l'aurore d'un nouvel emprunt se dessiner et les réformes énergiques du Ministère Espagnol se traduire par des faits. A quel prix peuvent remonter ces obligations, une fois l'emprunt conclu et le change encore abaissé? Nous croyons que le public, en face de l'avilissement du taux de l'intérêt, consentira à les capitaliser à 4 1/4 0/0 environ; ce qui, pour les obligations rendant fr. 14,50, comme les *Saragosse*, et les *Andalouses*, donnerait un cours de 340 à 345, sans grande distinction d'hypothèques. Quant à celles rendant 15 francs, comme les *Nord de l'Espagne*, les *Asturies*, les *Barcelone Priorité*, les *Barcelone-Direct*, les *Pampelune spéciales*, elles arriveraient à se coter de 350 à 355 pour les première et deuxième hypothèques. Les dernières hypothèques du Nord de l'Espagne, qui sont distantes de 85 francs des premières, verraient cette marge se diminuer de moitié au moins. Mais cette restauration des anciens prix demandera du temps, et pour y arriver, il faudra que les actions elles-mêmes reviennent à des dividendes un peu rémunérateurs.

Le *Comptoir d'Escompte de Lyon* (Genton, Montégu et C^{ie}), a tenu son assemblée le 13 avril. Le dividende a été fixé à fr. 31.25.

Le rapport des gérants fait ressortir que, malgré la pénurie des affaires, le mouvement s'est maintenu le même que les années précédentes : 717 millions en 1892 contre 709 millions en 1891. Les entrées du portefeuille ont été de 876,285 effets représentant 210 millions; il restait au 31 décembre 32,827 effets représentant 5 millions 331,000 fr. Le compte de profits et pertes se solde, déduction faite des frais généraux, par 153,893 fr. 48, auxquels il faut ajouter 56 mille 654 fr. 91, reliquat de l'année 1891, total 210 mille 548 fr. 39.

L'Assemblée de la société de la *Rue Impériale de Lyon* a eu lieu le 11 avril. Le dividende a été fixé à 38 fr.

Pendant l'exercice 1892, les recettes de toute nature, loyers échus et intérêts des sommes dues se sont élevées à la somme de. Fr. 2.134.622 »

Les dépenses pendant le même temps ayant été de..... 1.259.550 »

Il reste un excédent de recettes de..... Fr. 875.072 »

qui forme le solde du compte de profits et pertes et constitue le bénéfice de l'année.

Le compte immeuble était au 31 décembre 1891, de fr. 26,814,939; il se trouve porté au 31 décembre 1892 à fr. 26,827,430.

Il était dû au 31 décembre 1891, fr. 8,890,000 pour 14,224 obligations. Au 31 décembre 1892, il n'était dû que fr. 8,553,750 pour 13,686 obligations.

Le Conseil général du Puy-de-Dôme, vient d'émettre un avis favorable à la rétrocession de la concession, à une Société anonyme fondée par M. Claret, pour l'exploitation des *Tramways électriques de Clermont-Ferrand*.

Les recettes de cette entreprise sont en augmentation, depuis le commencement de l'année de plus de 7,000 francs.

Société anonyme des houillères de Saint-Étienne. — L'Assemblée annuelle de cette Société a eu lieu le 31 mars écoulé.

En 1892, l'extraction de la houille s'est élevée à 481,600 tonnes contre 557,600 tonnes en 1891.

L'atelier de carbonisation a produit 51,000 tonnes contre 42,200 en 1891. Les agglomérations ont fabriqué 28,860 tonnes au lieu de 30,200 en 1891. Le bénéfice brut des puits est de 2,248,548 au lieu de 2,873,677. Cette différence est due à la situation commerciale qui, en restreignant les ventes, a influé sur les prix. Les travaux neufs ont absorbé 496,820 francs au lieu de 596,232 francs.

Le Conseil s'est rendu propriétaire à l'Eparre, pour une somme de francs 68,390, de terrains d'une superficie de 13 hectares qui, joints à une propriété appartenant à la Compagnie, fourniront un champ de 17 hectares. C'est là que sera installée une vaste carrière à remblais de mine, destinée à remplacer celles actuelles, dispersées autour des puits. Pour mettre la nouvelle carrière en communication avec les six puits, qu'elle doit alimenter, il y aura à établir 4 kilomètres de voies, dont 1,200 mètres en souterrains. La dépense en travaux et matériel de transport est évaluée à 750,000 francs à répartir sur une période de trois années.

Le Conseil continuant sa vigilance pour prévenir les accidents a augmenté le personnel et pris des mesures encore plus strictes, afin d'assurer la ventilation permanente et étendue de toutes les mines grisouteuses.

Renseignements extraits de la Revue **E.-M. Cottet et C^{ie}**, 8, rue de la Bourse.

AVIS

Toute reproduction des dessins qui paraissent dans le Bulletin officiel de l'Exposition est interdite; sauf avec l'autorisation spéciale de l'administration du journal.

Afin de permettre à nos abonnés et à nos acheteurs de conserver le Bulletin officiel de l'Exposition de Lyon, dont la collection formera un souvenir intéressant de cette grande entreprise, nous tenons à leur disposition de très belles couvertures toile avec fers spéciaux et lettres or.

Ces couvertures très artistiques sont vendues **cinq francs** prises dans nos bureaux; et **six francs** rendues franco à domicile. Nos abonnés et nos lecteurs n'auront qu'à nous faire tenir un mandat-poste de cette somme et ils recevront de suite la couverture du Bulletin officiel de l'Exposition de Lyon en 1894.

REVUE DES SPECTACLES

Grand-Théâtre.

La première représentation de *Gwendoline*, si vivement attendue par les dilettanti lyonnais, et qui sera donnée au moment où paraîtront ces lignes aura certainement le caractère d'une manifestation musicale.

Coloriste — au tempérament fougueux et vibrant — Emmanuel Chabrier, l'auteur de *Gwendoline*, se rattache à un groupe de musiciens dont ont fait partie — après César Franck — d'Indy, Chausson, de Breville, lesquels se sont considérés comme les initiateurs d'un art nouveau.

Comme tous les jeunes compositeurs, Chabrier — dit un de nos confrères — a été violemment impressionné par le drame de Wagner, dont il adopte sans réticences tous les principes esthétiques. A l'exemple de l'auteur de *Tristan et Yseult*, il fait jouer à l'orchestre un rôle prépondérant; la symphonie suit le drame pas à pas et le commente musicalement; les thèmes caractéristiques, les leitmotiven, sans cesse transformés et rappelés, constituent la trame mélodique de cette symphonie. La voix enfin, bien loin d'être négligée, est chargée de déclamer musicalement le texte littéraire, dans une forme intermédiaire entre la mélodie pure et l'ancien récitaf.

Nous saurons demain à quoi nous en tenir sur cette partition de *Gwendoline*, écrite sur un poème de Catulle Mendès et qui va paraître pour la première fois sur une scène française.

Nous avons assisté cette semaine à une reprise de *Mireille* avec M. Dupuy et M^{me} Verheyden.

Pour notre ténor léger, le rôle de Vincent a été l'occasion d'un succès tout spécial; il n'est guère possible — en effet — de trouver des notes plus justes et plus franchement harmonieuses.

M^{me} Verheyden — dans le rôle de *Mireille* — était tout à fait dans son élément. Aussi a-t-elle fait ressortir toute la grâce, toute la fraîcheur, tout le mélange d'ingénuité, de gaieté et de mélancolie de l'héroïne de Mistral.

Théâtre des Célestins.

L'influenza continuant à sévir sur le personnel de l'opérette, le théâtre des Célestins a repris cette semaine le *Chapeau de paille d'Italie*.

Le vieux vaudeville de Labiche est marqué au coin d'une gaieté sur laquelle le temps ne saurait avoir de prise.

On a beaucoup ri des mésaventures épiques de la noce à Fadinard, rendues d'une façon si alerte et si joyeuse par MM. Homerville (Nonancourt); Poncet (Fadinard); Gilles Rollin (Vésinet), et par M^{mes} Billon, Blanche Olivier et Blancheteau.

Macaroni *** RIVOIRE & CARRET

En paquets de 250 et 500 grammes.

Lyon-Salon 1893

Le quatrième fascicule de *Lyon-Salon* qui vient d'être mis en vente, contient dix-neuf superbes photographies, dont voici la liste :

Frappa, *Confetti, en bataille*; Menta, *Première classe*; Robin, *Une jeune mère*; Watelin, *Un Herbage au printemps*; Roman, *Paysage au Mont-d'Or*; Vermare, *Le Poème de la femme, plâtre*; Devaux, *Michel Perrache, ingénieur lyonnais, marbre*; Bourgeot, *Madame X..., bronze*; Laurent, *Portrait du bibliophile O.*; M^{lle} Constantin, *Une bonne pipe*; Brun, *Effet de lune à Port-Vendres*; Beyle, *Frileuse*; Flipsen, *La Côte du chef de Baie, près La Rochelle*; Terraire, *La Chûte des feuilles*; Sallé, *Coq de Hollande*; Paupion, *Le Soir (Franche-Comté)*; Rixens, *L'Aveugle de Saint-Aventin*; Bernet, *Le Grand Ferré*; Wollen, *Veillée mortuaire*.

Ce quatrième fascicule renferme aussi les titres et tables et termine cette remarquable publication. Quelques exemplaires complets restent encore à la disposition des amateurs, mais ceux-ci feront bien de se hâter, car l'édition est presque épuisée et il ne sera réimprimé aucun fascicule. — En vente chez tous les libraires, dans les kiosques et au Salon.

C^o du Chemin de Fer Ottoman de Jonction
SALONIQUE-CONSTANTINOPLÉ

100.000 obligations de 500 fr. 3%.

Intérêt annuel : 15 fr.

payable par moitié, les 15 avril et 15 octobre,
SOUS DÉDUCTION DES IMPÔTS

Remboursement à 500 fr. en 95 ans, par tirages annuels
PREMIER REMBOURSEMENT, LE 15 OCTOBRE 1897

Ces obligations font partie d'une série de 320.000
constituant l'unique charge de la ligne.

GARANTIES

Le Gouvernement Impérial Ottoman a garanti, pour 99 ans, une recette brute annuelle de 15.500 fr. par kilomètre, représentant pour les 500 kilom. de la ligne, une somme de 7.750.000 fr. Le Conseil de la Dette Ottomane a accepté la gestion de cette garantie

Le Gouvernement a affecté spécialement au paiement de cette garantie les dimes des Sandjaks (arrondissements) de Gumuldjina, Dedeagatch, Serrès et Drama, et l'excédent des dimes des Sandjaks de Salonique et de Monastir, sur le montant affecté à la garantie du chemin de fer de Salonique à Monastir.

Le Conseil d'administration de la Dette publique Ottomane composé de délégués anglais, français, allemand, autrichien, italien et ottomans, a accepté la charge de percevoir ces dimes et d'en appliquer le produit à la garantie du Chemin de fer Jonction Salonique-Constantinople, en versant les sommes ainsi affectées au paiement de cette garantie à la Banque Impériale Ottomane, qui les tiendra à la disposition de la Compagnie.

PRIX D'ÉMISSION : FR. 282,50

JOUISSANCE DU 15 AVRIL 1893

Fr. 50 en souscrivant;
» 40 à la répartition, du 8 au 12 mai 1893;
» 100 du 8 au 15 juin 1893;
» 92,50 du 8 au 15 juillet 1893.

L'obligation libérée à la répartition sera délivrée à fr. 281,50, ce qui pour un revenu de 15 francs, fait ressortir le placement à 5,32 %, amortissement non compris.

On souscrit le 25 avril 1893

A PARIS { BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS
à la { BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

ET DANS LEURS AGENCES ET SOCCURSALES EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

La cote officielle sera demandée.

CHABLY APÉRITIF
DIGESTIF
au Kina Calissaya
et Vins Français
VENTE EN GROS
C. DESPLACÉ
LYON

J. SAMBET
Place de la Miséricorde, 12
LYON
Fournisseur des
Hôpitaux
PRODUITS AU GLUTEN
Pain, Pâtes et Chocolat
Livraison
à domicile
et Expéditions
CUISSON TOUS LES JOURS

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

GRAND SALON BELLECOUR

SYSTÈME LESPÈS DE PARIS

LOUIS, Coiffeur

LYON, rue de la République, 68, entresol, LYON

Photographie VICTOIRE

22, rue Saint-Pierre, au 1^{er}

SIX MÉDAILLES D'OR

Fournitures et Leçons photographiques.

KODACK, PELLICULES & PAPIER

de la Maison EASTMAN

PHOTOGRAPHE DE L'EXPOSITION DE LYON

ÉLECTRICITÉ

FOURNITURES ET INSTALLATIONS DE

Sonneries, Téléphones, Lumière électrique

Porte-voix, Paratonnerres

CHOLLET ET RÉZARD

Maisons : 10, Rue Bellecordière
et 28, Rue Tupin (près la rue de l'Hôtel-de-Ville)

CHEMISERIE TOILERIE
S^{te} de CHEMISES sans BOUTONS
SEUL SYSTÈME PRATIQUE B^{te} ET MÉDAILLÉ
GAGNOL & CLERC
TROUSSEAUX LINGERIE LAYETTES etc.
42, Rue de l'Hôtel de Ville, LYON
G^{de} BAISSÉ DE PRIX AU COMPTANT

G^{de} BRASSERIE FAURE

Place Bellecour (Angle rue Gasparin)

DÉJEUNERS 2⁵⁰ — DINERS 3⁰⁰

soupe au fromage, Choucroute. — SERVICE A LA CARTE

Restaurant ouvert toute la Nuit

CONSOMMATIONS DE MARQUE

AU COLOSSE DE RHODES

Maison HENRI BONJOUR

42 et 44, cours de la Liberté, LYON

FABRIQUE ET GRANDS MAGASINS DE MEUBLES
LES PLUS VASTES DE LYON

Ameublements de Salon, Glaces, Sièges, Tentures,
Literie complète, Meubles usuels et de style.

FABRICATION SPÉCIALE DE MEUBLES EN PITCHPIN

V. VERMOREL, à Villefranche (Rhône)

Pulvérisateur "ÉCLAIR"

Pour le traitement du

Mildiou

et la

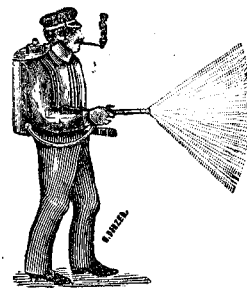
Maladie des
Pommes de terre

Reconnu partout le MEILLEUR

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

PULVÉRISATEURS A TRACTION

Pour les grands Vignobles



Soufreuse poudreuse « LA TORPILLE »

Nouveaux perfectionnements pour 1893

DÉPÔT A LYON :

RIVOIRE père et fils, 16, rue d'Algérie
Demander renseignements et Tarifs.

BUREAU DES BREVETS D'INVENTION

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS — Créé en 1856

66, Avenue de Saxe (cours Morand) LYON

Obtention, Vente et exploitation des Brevets.
Dépôts de Marques de fabrique et de commerce,
Modèles et dessins industrielles.
Consultations en matière de Contrefaçon, Validité, Antériorité, etc.

ENVOI DE TARIFS ET RENSEIGNEMENTS

LÉPINETTE & RABILLOUD

INGÉNIEURS-CONSEILS

MARIAGES RICHES

Maison ne demandant aucune avance d'argent à ses clients; mariant gratuitement les veuves et demoiselles et ayant de nombreux partis des deux sexes à marier de suite. S'adresser ou écrire avec timbre p. réponse à M. et M^{me} Henri, quai Claude-Bernard, 11 et 12, Lyon. Inutile à moins de 20,000 francs de dot. — Discretion absolue.

CHOCOLAT DE L'UNIVERS

Franco par 5 kilos. — Maison de détail : 10, rue d'Algérie, LYON

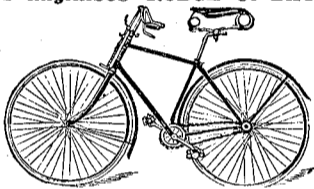
Entrepôts & Magasins Internationaux de Vélocipèdes**Emile DOUÉ**

LYON — 7, Place de la Charité, 7 — LYON

AGENCE RÉGIONALE

des Fabriques anglaises RUDGE et BAYLISS THOMAS

Toutes
les marques
de
Machines
anglaises



Toutes
les marques
de
Machines
françaises

VALISES - PORTE-BAGAGES - CORNETS D'APPEL

DEMANDE de bons Agents-Correspondants pour le Rhône, l'Ain, la Drôme, le Gard, l'Isère, le Jura, la Loire, Saône-et-Loire, Haute-Savoie et Vaucluse.

A VENDRE AUX CHARPENTES

Jolie Propriété de rapport et d'agrément très bien plantée. — Superficie 1700 mètres. — Pompes. — Bassins. — Jets d'eau. — Rucher.

Ecrire AGENCE FOURNIER N° 7728

FABRIQUE DE LAMPES A PÉTROLE

DE TOUS GENRES

R. DITMAR

52, rue Sala, LYON

Inventeur et Fabricant des **Becs-Soleil**, à double mèche, des **Becs Météore** et **Eclair**, d'un pouvoir éclairant de 27 à 160 bougies et à courant d'air central.

SUSPENSIONS & APPLIQUES

BOUGEOIRS, FLAMBEAUX, CANDÉLABRES

Appareils en tous genres pour l'Electricité

RUSSE ABONNEMENT

LEÇONS ET TRADUCTIONS

A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE

67, cours Lafayette, M. PLASSE. Ag^{ce} Fournier, rue Confort, 14.**A LA RENOMMÉE**

LYON — 44, place de la République, 44 — LYON

Tous les Genres de CHAUSSURES pour HOMMES, DAMES et ENFANTS

CHAUSSURES DE LUXE, CÉRÉMONIES, MARIAGES

FABRIQUE d'APPAREILS pour l'EMPLOI du GAZCH. ANDRÉ & C^{ie}, BREVETÉS S. G. D. G.

LYON, 58, Rue Franklin. — 23, Avenue Parmentier, PARIS

MODÈLES PERFECTIONNÉS ET ENTièrement NOUVEAUX

INSTALLATIONS SPÉCIALES DE SALLES A BAINS

Cheminées, Calorifères, Réchauds, Rôtissoires, Cuisinières, etc.
BRÛLEUR ÉCONOMIQUE, breveté s. g. d. g. Ce brûleur n'exige aucun entretien; il n'a jamais besoin d'être nettoyé et se ferme automatiquement.

CHOCOLATS
CACAOS

LYON

VINS FINS
Vins Ordinaires

MAISON FONDÉE EN 1780

ISAAC CASATI

RESTAURANT DE PREMIER ORDRE

12, rue du Bât-d'Argent, 8, rue de la République

MAGASIN DE VENTE : 11, rue Mulet

Fine Champagne
COGNAC

ENTREPOTS

CAFÉS
THÉS

32, quai de Serin

L'Agence Méjean et C^{ie}

6, place des Terreaux

Se charge de toutes les formalités à remplir pour faire obtenir un emplacement à l'Exposition, elle donne tous les renseignements nécessaires et se charge de la représentation et garantit une économie de 25 0/0 sur les prix ordinaires.

GRAND HALL LYONNAIS

DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS

9, r. de la République et 15, r. Bât-d'Argent, Lyon

BROSSARD ET CHARPAIL, DIRECTEURS

EXPOSITION PERMANENTE — ENTRÉE LIBRE

Produits commerciaux, industriels et artistiques.
Dépôts et représentation des produits exposés.
Publicité en tous genres. — Publicité dans les journaux.
Tableaux. — Réclames. — Distribution de prospectus.
Annonces peintes.

DUPLATRE

66, cours Suchet, 66



Spécialité de Bière de conserve en bouteilles, garantie de fabrication normale. — Téléphone.

SERRURERIE LYONNAISE SANS RIVURES

Grilles, Portes, Portail en fer forgé et fer Elégi, Serres, Bâches, Châssis, Kiosques, Marquises, Vérandas, Ponts, Rampes et balcons, Articles pour caves, Clôtures légères, Meubles fer et bois pour jardins et café.

EMILE RAOUX, constructeur, 130, cours Lafayette et 156, rue Monecy, LYON

G^d Hôtel de l'Europe

LYON — Place Bellecour

EN FACE DE FOURVIÈRE

AGENCE COOK

2, place Bellecour, 2

BILLETS DIRECTS ET CIRCULAIRES POUR TOUS LES PAYS

Le Propriétaire-Gérant : V. FOURNIER.

2635. — Imp. L. Delaroche & C^{ie}, place de la Charité, Lyon.